

Repères pour l'accompagnement à la scolarité en centre social

PISTES DE RÉFLEXIONS POUR LES COORDINATEURS
ET LES ACCOMPAGNATEURS



Nous remercions toutes les personnes
qui ont participé à l'écriture de ce document :

Jallal AMMAR LE JEUNE (La 20^e Chaise)
David BILZIC (Belleville)
Héloïse DUCHET (La Clairière)
Emmanuel MEKONGO (Relais Ménilmontant)
Adama NIANG (13 pour tous)
Isabelle OUDINN (Le Picoulet)
Dalila OUMSALEM (Solidarité Roquette)
Charly PERRET (Aires 10)
Isabelle RACAPE (OCM CEASIL)
Paul SIREJOLS (Espace Ardennes)
Nora ZANOUN (Relais 59)

Eric WAROQUET, formateur consultant
Janine CHAFFAI pour la prise de notes
Patrick ISABEL et Josette SEROU
de la Fédération des Centres
sociaux de Paris

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ EN CENTRE SOCIAL ?

DÉFINITIONS 4

Qu'est-ce qu'un centre social ? 4

L'accompagnement à la scolarité : éléments de définition 4

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

TEL QU'IL SE PRATIQUE EN CENTRE SOCIAL 8

Les fondements 8

Les pratiques 9

CONCLUSION 13

ANNEXES 14

Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité 14

Dans les centres sociaux, une approche globale et territorialisée 17

Bibliographie, ressources 21

INTRODUCTION

Activité traditionnelle des centres sociaux, l'accompagnement à la scolarité reste un enjeu très actuel, compte tenu de leur public, nombreux, et de leur implantation dans des quartiers, où les problèmes sociaux sont de plus en plus aigus. Chaque année, 1600 à 1800 enfants et adolescents sont concernés par cette activité, qui ne se limite pas à la dimension scolaire, mais s'inscrit dans le projet global des centres sociaux. Dans les centres, l'accompagnement à la scolarité est assuré en grande partie par des bénévoles, qui travaillent sous la responsabilité d'un coordinateur salarié, qui participe lui-même de façon variable à l'animation des groupes.

Le présent document voudrait faciliter le travail des coordinateurs et des bénévoles, en permettant aux uns et aux autres de mieux situer leur rôle et le cadre de leur intervention.

La Fédération est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de soutien des centres sur l'accompagnement à la scolarité : formations de bénévoles, journée d'étude



pour les coordinateurs, rencontre-animation multimédia, etc. Ce livret est le résultat de la dernière formation-action, qui a eu lieu en 2010-2011, à destination des coordinateurs salariés, et qui a duré six demi-journées. La formation a été animée par Eric Waroquet, lui-même à l'initiative de plusieurs formations de bénévoles. Janine Chaffaï, ancienne directrice de centre social, a aussi participé aux six demi-journées, pour la prise de notes. Douze centres sociaux ont été directement concernés par ce travail, qui a aussi permis à tous de « faire réseau ». Il reste encore à en tirer des enseignements pour la formation des bénévoles sur le terrain et au niveau fédéral.

Dans le contexte actuel, où l'accompagnement à la scolarité est pris en charge par de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et privés, il est utile de clarifier ce qui fait la spécificité des centres sociaux, dans un champ où s'expriment activement la solidarité et l'engagement à l'échelle d'un quartier.



QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ EN CENTRE SOCIAL ? DÉFINITIONS

QU'EST-CE QU'UN CENTRE SOCIAL ?

Comme on peut le lire sur le site de la Fédération des centres sociaux de France (www.centres-sociaux.fr), les centres sociaux et socioculturels se définissent comme suit :

- des lieux de proximité ouverts à tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial,
- des projets participatifs pour que les habitants prennent des initiatives, mènent des actions, à partir de vrais débats,
- des plates-formes d'accompagnement de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs,
- des équipes, composées de bénévoles et de professionnels, qui proposent des activités, animations et services,
- des projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

› Une référence incontournable : la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité a été signée en 2001 par cinq ministres dont ceux de l'Éducation Nationale et de la Famille, et par la présidente du Conseil d'Administration de la CNAF. (Elle est reproduite en annexe, page 14.)

Cette charte définit l'accompagnement comme étant « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école, appui qu'il ne trouve pas toujours dans son environnement familiale ou social ».

Ces actions qui ont lieu en dehors du temps scolaire doivent chercher, en lien avec l'école, à compenser les inégalités imputables au manque d'accompagnement éducatif et d'apports culturels qui pénalisent l'enfant dans ses apprentissages scolaires. Elle peuvent être développées à l'initiative d'associations, d'équipements sociaux, ou de municipalités ayant repéré des besoins dans le cadre de leurs relations avec les services sociaux, le milieu enseignant, les familles. Elles s'appuient grandement sur la solidarité de bénévoles disposés à apporter leur expérience et leur concours à l'action.

LES OBJECTIFS PROPOSÉS DANS LA CHARTE NATIONALE

Voici les objectifs des actions d'accompagnement à la scolarité, tels qu'ils sont définis dans la charte nationale.

- Aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- Élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

› La notion d'accompagnement à la scolarité

Accompagner un enfant, c'est établir avec lui une relation de confiance, qui lui permettra de développer ses capacités de réalisation individuelle. C'est contribuer à le rendre acteur de ses apprentissages, le conduire à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement dans son développement personnel. Pour cela, il faudra notamment l'amener à utiliser les ressources présentes dans son environnement : bibliothèque, centre de documentation, etc. L'accompagnement à la scolarité est donc plus que la simple aide aux devoirs organisée après la classe, qui vise à ce que les devoirs soient faits lorsque les enfants rentrent chez eux.

CE QUE N'EST PAS L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Bien souvent, on confond « l'accompagnement à la scolarité » avec d'autres activités, dont « le rattrapage » ou « le soutien scolaire », qui nécessitent l'intervention de professionnels, donc des enseignants.

L'accompagnement à la scolarité n'est pas du rattrapage

Lorsque l'on fait du rattrapage, il s'agit de permettre à l'élève de combler des lacunes. Pour des raisons diverses (absence, oubli, inattention), il ne sait pas, ne sait plus ou sait mal certaines notions, qui sont nécessaires à la poursuite de son activité scolaire immédiate.

Le rattrapage ne peut être opéré que sous la direction d'un enseignant, qui sait comment l'élève peut mobiliser ce savoir défaillant ou absent. Il ne s'agit pas pour l'élève d'apprendre ou de réapprendre tout ce qu'il faut savoir sur la question, mais bien d'apprendre ce qu'il faut pour entrer dans une acquisition nouvelle. Dans le meilleur des cas, c'est un acte de prévention d'un échec probable qui exige des compétences.

L'accompagnement à la scolarité n'est pas du soutien scolaire

Le soutien scolaire s'adresse à celui qui, d'une manière quasi permanente, a besoin de l'aide d'un adulte pour accomplir ses tâches scolaires, alors que d'autres individus peuvent réaliser ces tâches sans difficulté majeure.

L'accompagnement à la scolarité se distingue du soutien scolaire, qui est dispensé par les équipes éducatives ou dans le cadre particulier d'une mise à niveau par rapport à un programme scolaire. Le soutien scolaire ne peut être fait que par l'enseignant, car il porte sur l'enseignement lui-même.

Le soutien scolaire, dans lequel on retrouve la notion de rattrapage, est assuré par l'Éducation Nationale depuis 2008 au moyen du dispositif « Soutien Scolaire », mis en place sous l'impulsion du Ministre d'alors, M. Xavier Darcos. L'objectif du Ministre était clairement énoncé : « éviter que cette aide soit réservée aux enfants des familles les plus riches, recourant le plus souvent aux accompagnements scolaires privés. » Cependant, l'accompagnement à la scolarité proposé par les centres sociaux n'a pas non plus vocation à se substituer à des accompagnements scolaires privés, là n'est pas sa mission.

CE QU'EST L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Un temps d'aide aux devoirs

Dans l'accompagnement à la scolarité, il n'est pas question d'enseigner (ce qui est un « geste » de professionnel), mais d'aider un enfant, un jeune à se construire un savoir-faire et à maîtriser les outils qui lui permettront de mener à bien son métier d'élève. On l'aidera notamment à « faire ses devoirs ». Le devoir, c'est par définition l'acte scolaire hors de l'école, dans le prolongement de l'école. Il est alors nécessaire de réfléchir à ce qu'est le métier d'élève quand il s'exerce hors de l'école : utiliser son emploi du temps, lire son cahier de texte, préparer son cartable, apprendre ses leçons en fonction des circonstances dans lesquelles elles seront récitées, lire les consignes des exercices donnés en fonction de la discipline à laquelle elles s'appliquent, etc.

Pour mener à bien ces actes, l'élève peut être aidé par ses compagnons de travail (les autres élèves de sa classe), par des compagnons plus âgés (des élèves de grandes classes, des étudiants), ou par d'anciens compagnons (ceux qui ont un jour été élève : parents, grands-parents, grands-frères, grandes-sœurs, animateurs professionnels ou bénévoles). L'aide aux devoirs est le « coup de main », dont tout ancien écolier ou collégien peut faire bénéficier son cadet.

Une aide aux devoirs est plus efficace quand elle est apportée par celui qui, même s'il ne connaît pas toutes les bonnes réponses, est capable d'aider l'enfant à comprendre les questions posées et à chercher où et comment trouver les réponses. Celui qui sait (ou croit savoir) a tendance à répondre lui-même, sans apporter une réelle aide méthodologique à l'enfant, car il n'a pas fait le nécessaire effort de théorisation de sa propre expérience d'ancien écolier.

Un temps d'expérimentation

L'accompagnement à la scolarité se fonde sur une conviction : l'école est un prolongement aux apprentissages, elle se situe en aval de la construction du sujet et non en amont.

Nous avons trop tendance à reporter sur l'école la seule responsabilité de la réussite ou de l'échec scolaire. On feint d'ignorer que les conditions dans lesquelles s'effectue l'activité scolaire ne permettent pas toujours la réalisation du processus d'apprentissage. En effet, ce processus consiste, dans l'ordre, à découvrir l'objet de connaissance, puis à expérimenter, à théoriser, et enfin à mobiliser à bon escient ce qu'on a appris. Bien souvent, l'école n'a pas le temps d'accorder aux phases de découverte et d'expérimentation toute la durée qui leur serait nécessaire. Et cette économie de temps fait que, le plus souvent, l'école ne peut que théoriser les expériences que les élèves ont acquises ailleurs.

Il en résulte une évidente inégalité entre les enfants qui bénéficient d'une vie assez riche (qui n'est pas du seul registre culturel) et ceux qui, issus d'une autre culture ou d'un mode de vie plus confiné, n'ont pas eu l'occasion de vivre les expériences auxquelles le maître fait référence. Ces enfants ne trouvent aucune résonance dans leur vie, de ce que l'on tente de théoriser à l'école. L'apprentissage scolaire se fait pour eux dans une situation artificielle. Et les tentatives de reconstitution artificielle ne peuvent en aucun cas bénéficier du statut d'expérience.

L'accompagnement à la scolarité doit donc proposer des activités diverses qui vont permettre aux enfants de prendre le temps de faire ces expériences, conditions nécessaires à leur participation au processus scolaire d'élaboration des savoirs. L'enjeu est de proposer aux enfants des situations concrètes et riches, qui seront ensuite transposées lors des situations artificielles qui se présentent à l'école. Les enfants pourront alors bénéficier pleinement de l'enseignement qui leur est prodigué.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ TEL QU'IL SE PRATIQUE EN CENTRE SOCIAL

LES FONDEMENTS

› Postulats de départ

Alors que bien souvent les résultats scolaires définissent le bon ou le mauvais enfant, les centres sociaux revendiquent :

- qu'il est indispensable d'avoir un présupposé positif à l'égard de l'enfant, indépendamment de ses résultats scolaires,
- que l'enfant dispose de nombreuses compétences, complémentaires de celles mobilisées par l'école,
- que le bon développement émotionnel de l'enfant (les relations que l'enfant établit avec son environnement) favorise les acquisitions cognitives (l'intelligence),
- que notre travail est de solliciter les ressources et les compétences de l'enfant.

› Quatre principes

- **L'accompagnement à la scolarité s'inscrit dans le projet social (socio-éducatif) du centre social.** Nombre d'activités du centre social, dont les activités périscolaires (activités manuelles, culturelles, sorties, etc.), offrent des objets de connaissance, ainsi que des expériences que les enfants ou les jeunes pourront mobiliser dans le champ proprement scolaire.
- **L'accompagnement à la scolarité doit prendre du recul par rapport à la réussite scolaire.** Contrairement aux enseignants et parents, les animateurs de l'accompagnement à la scolarité seront dégagés de l'exigence de résultats scolaires à court terme et de l'anxiété qu'elle génère. C'est la condition pour établir avec l'enfant une relation empreinte de patience et de bienveillance.
- **L'accompagnement à la scolarité ne peut en aucun cas être une école bis.** Les accompagnateurs n'ont pas vocation à réussir là où l'école échoue. De plus, nous pensons qu'il est inopportun de proposer un fonctionnement « scolaire » à des enfants rebutés par l'école.
- **L'accompagnement à la scolarité doit proposer des activités renforçant l'estime de soi de l'enfant.** Pour beaucoup d'enfants, les difficultés scolaires et surtout l'échec scolaire ont des conséquences sur l'estime de soi. Les émotions générées par les doutes que l'on a sur ses capacités paralysent l'acquisition de nouveaux savoirs, de compétences nouvelles.

LES PRATIQUES

› Préciser les limites de l'action

Dès lors qu'ils se positionnent comme des acteurs généralistes, les centres sociaux se doivent d'être précis quant au périmètre de l'action d'accompagnement à la scolarité :

- Il est essentiel de faire comprendre aux parents, ainsi qu'au monde enseignant, les limites de l'accompagnement à la scolarité, et surtout sa spécificité.
- L'accompagnement à la scolarité proposé par le centre social ne peut se substituer à celui que peut apporter la famille de l'enfant. En effet, une séance ne permet que trop rarement de faire l'ensemble des devoirs demandés à l'enfant. De plus, le centre social n'est pas là pour se substituer aux parents.
- L'accompagnement à la scolarité ne peut en aucun cas prétendre apporter un « cours privé », là n'est pas sa finalité.
- L'accompagnement à la scolarité organise une relation singulière entre l'enfant et l'adulte qui l'accompagne, relation qui doit favoriser son désir d'apprendre et valoriser ses compétences et ses acquisitions.

› Les modalités de mise en œuvre

- On proposera des temps d'aide aux devoirs. L'enjeu est d'accompagner l'enfant ou le jeune dans l'exercice de son « métier » d'élève, de l'aider à se construire un savoir-faire : organiser son travail, lire correctement une consigne, trouver dans le cours ou le manuel les informations nécessaires à la résolution de l'exercice demandé...
- L'animateur de l'aide aux devoirs (bénévole ou salarié) n'a pas pour mission d'enseigner. Pour accompagner efficacement l'enfant, il n'est donc pas nécessaire qu'il maîtrise les disciplines enseignées à l'enfant – au contraire. L'animateur doit faire bénéficier à son cadet de son expérience d'écolier, d'étudiant. Pour être efficace, il est indispensable que l'animateur ait théorisé son expérience d'écolier, ses réussites et ses échecs.
- On proposera des activités qui s'éloignent au premier abord du « scolaire » : jeux de sociétés, création d'un journal, théâtre, sorties culturelles, coin livres, etc. L'enjeu est d'offrir à l'enfant des phases de découvertes de nouveaux objets de connaissance et d'expérimentation qu'il pourra mobiliser et théoriser à bon escient dans sa scolarité.
- Parce que l'échec scolaire est vécu par nombre d'enfants comme une véritable atteinte narcissique, et que « le manque de volonté » ou la « paresse » en sont rarement la cause, ces activités périscolaires doivent permettre aux enfants concernés de vivre des expériences riches, intenses, gratifiantes... Elles doivent lui permettre d'expérimenter ses compétences, ses savoir-faire, être source de valorisation.

› Un travail en équipe

L'accompagnement à la scolarité dans les centres sociaux est un travail d'équipe. Les différents acteurs qui permettent de mener à bien cette activité sont : le coordinateur, les

accompagnateurs, les parents. Voici les tâches que chacun doit assumer pour parvenir à un bon fonctionnement.

LES COORDINATEURS (OU RÉFÉRENTS)

Dans les centres sociaux, l'accompagnement à la scolarité est organisé par un coordinateur (ou référent), dont le rôle est le suivant.

- Le coordinateur explicitera la spécificité de l'accompagnement à la scolarité à l'ensemble des acteurs : parents, enfants, accompagnateurs bénévoles et enseignants... Aucune attente erronée ou démesurée ne doit persister sur ce que peut apporter l'accompagnement scolaire aux enfants en grandes difficultés scolaires.
- Il apportera aide et soutien aux accompagnateurs. Il les rassurera lorsqu'ils seront confrontés à des enfants ou des jeunes ayant de grosses lacunes scolaires (lecture et écriture), car cette confrontation génère bien souvent de l'anxiété et du découragement. Il leur suggérera un certain nombre d'outils permettant à l'enfant ou au jeune de renouer avec les apprentissages.
- En associant les accompagnateurs bénévoles et/ou des partenaires extérieurs (association, artistes...), le coordinateur proposera des activités, sous la forme d'ateliers, de sorties ou de rencontres, différenciées du champ proprement scolaire. L'enfant y sera impliqué concrètement. L'enjeu est qu'elles suscitent de l'appétence et du plaisir à la découverte.
- Le coordinateur sensibilisera les accompagnateurs aux questions de « l'autorité ». En aucun cas, il ne peut faire respecter seul les règles du « vivre ensemble ». Il est fondamental que cette exigence soit partagée avec les autres adultes (parents et accompagnateurs).
- Le coordinateur entretiendra des relations aisées avec les familles et les responsables scolaires.
- Il est le garant du projet.

LES ACCOMPAGNATEURS (OU ANIMATEURS)

Les temps d'activités sont assurés par des accompagnateurs ou des animateurs qui peuvent suivre, selon l'organisation de chaque centre, un ou plusieurs enfants. Bien souvent, les accompagnateurs interviennent à titre bénévole. Il est essentiel de distinguer les appellations bénévole et accompagnateur (ou animateur). En effet, le terme bénévole renvoie à un statut, il s'oppose à celui de salarié. Le terme accompagnateur désigne une mission, qui nécessite une réelle implication et la maîtrise de certaines compétences. Beaucoup plus que ses qualifications (niveau d'études), les qualités requises de l'accompagnateur sont : l'écoute, la disponibilité et la capacité à établir des relations de confiance avec l'enfant ou le jeune.

À partir des besoins repérés chez les enfants et les jeunes, l'accompagnateur aura pour missions :

- de suivre, d'encourager et d'accompagner la progression de l'enfant ou du jeune ;

- de proposer des actions et des pratiques centrées sur l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, sans reproduire une démarche scolaire ;
- de mettre l'enfant ou le jeune en situation de réfléchir, d'expérimenter, de s'exprimer, afin de lui permettre de confronter et d'enrichir ses représentations ;
- de compenser les inégalités sociales et culturelles des enfants et des jeunes en leur proposant des activités diverses leur permettant d'élargir leurs connaissances et leurs expériences ;
- d'élaborer des projets construits qui passent par la découverte, l'expérimentation, la réflexion, puis la mobilisation des savoirs appris ;
- de proposer une palette d'activités, différenciées, concrètes, organisées, de façon à susciter appétence et plaisir ;
- d'apporter une aide méthodologique au travail scolaire : sur la préparation du cartable, du matériel, sur l'organisation (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles, sur l'apprentissage du vocabulaire, sur la tenue et l'utilisation du cahier de texte, du « cahier du soir », sur la lecture des consignes et des énoncés, sur l'utilisation du dictionnaire, de l'encyclopédie, sur la recherche documentaire, sur la réalisation d'un exposé, d'un résumé, d'une biographie...
- d'encourager les rencontres avec d'autres personnes (personnes âgées, pairs, artistes, conteurs, etc.).

LES PARENTS

En aucun cas l'accompagnement à la scolarité proposé par les centres sociaux ne peut se substituer aux parents quant au suivi de la scolarité de leur enfant. Il est essentiel de préciser aux parents que le temps de l'accompagnement à la scolarité ne permet que trop rarement à l'enfant de faire l'ensemble des devoirs et d'apprendre les leçons demandées. Les difficultés scolaires, pire encore l'échec scolaire, sont trop souvent vécues par les parents comme compromettant sérieusement l'avenir de leur enfant (certitude partagée par l'enfant, le jeune). Cette conviction entraîne beaucoup d'inquiétude, voire de l'angoisse, ayant pour effet de disqualifier l'enfant. Or l'expérience révèle que bien souvent cette inquiétude n'aide en rien l'enfant à surmonter ses difficultés. Elle peut même parfois les renforcer tant l'enfant est accablé de ne pouvoir répondre à l'attente de ses parents. L'enjeu de l'accompagnement à la parentalité est de lever l'hypothèque qui pèse sur l'avenir de l'enfant à partir du seul présent.

› Un travail en partenariat

Les centres sociaux s'inscrivent dans une dynamique partenariale, ils travaillent en lien avec les autres acteurs du territoire. Pour l'accompagnement à la scolarité, les équipes peuvent collaborer avec les établissements scolaires, les associations spécialisées ou les partenaires « projet »

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La fréquence des relations entretenues par les équipes d'accompagnement à la scolarité avec les établissements scolaires varient selon les centres sociaux. Pour certains, elles

sont régulières, pour d'autres elles sont ponctuelles, voire inexistantes. Certaines équipes éducatives vont solliciter le centre social directement pour évoquer les difficultés rencontrées avec un enfant ou un jeune. Elles vont encourager les familles à ce que leur enfant participe à l'accompagnement à la scolarité. Dans ce domaine, il n'y a pas de bonne ou mauvaise pratique, tout dépend de la volonté de l'un et l'autre des interlocuteurs.

Deux écueils sont à éviter. Le premier est que les enseignants pensent que l'accompagnement scolaire est une annexe de l'école, et donc que leur attente soit trop grande. Le deuxième est que le centre social laisse entendre qu'il peut au moyen de l'accompagnement scolaire combler les lacunes scolaires d'un enfant sous prétexte que l'aide est individuelle ou par petit groupe. Pour éviter ces malentendus, il est essentiel une fois encore de bien définir auprès des différents interlocuteurs ce qu'est réellement l'accompagnement à la scolarité.

LES PARTENAIRES SPÉCIALISÉES

Les équipes (salariés et bénévoles) des centres sociaux sont parfois confrontées à des enfants ou des jeunes en grande difficulté. Ces difficultés sont d'origines diverses, bien souvent elles se conjuguent, elles peuvent être familiales, sociales ou économiques. Elles se manifestent chez l'enfant ou le jeune par des troubles du comportement, qui peuvent aller du retrait à la violence. Ces situations parfois extrêmes sont difficiles à accompagner. Il est alors précieux de pouvoir rencontrer des partenaires tels que le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), le REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), le club de prévention du quartier ou les acteurs de la Réussite éducative. Réciproquement, il arrive que ces divers organismes sollicitent un centre social pour qu'il accueille des enfants, des jeunes qu'ils accompagnent.

LES PARTENAIRES « PROJET »

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, les centres sociaux sollicitent souvent des personnes ou des associations qui maîtrisent des savoir-faire artistiques, tels que le théâtre, la musique, la peinture, le modelage, le jeu, etc. Les modalités d'interventions sont diverses. L'intervenant extérieur peut animer seul ou venir en appui des accompagnateurs du centre (salariés ou bénévoles).

CONCLUSION

Cet écrit regroupe et matérialise les échanges qui ont eu lieu lors de la formation-action menée en 2010-2011 avec les coordinateurs de l'accompagnement à la scolarité des centres sociaux parisiens. Il n'a pas les ambitions d'un référentiel, il s'agit de pistes de travail qui sont à prolonger par les équipes des centres. En annexe dans les pages suivantes, figurent la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, un texte de Martine Trapon, Présidente de la Fédération des Centres Sociaux de Paris, paru dans l'ouvrage *L'accompagnement à la scolarité*, édité par le CRDP d'Amiens, ainsi que quelques éléments de bibliographie.



CHARTRE NATIONALE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le droit à l'éducation est un droit fondamental dans notre société. Cette exigence démocratique d'une meilleure formation générale et d'un haut niveau de qualification pour tous correspond aux besoins fondamentaux de la Nation.

Satisfaire ce droit et répondre à ce besoin constituent pour l'École un véritable défi. Elle le relève en adaptant en permanence ses formations, ses capacités d'accueil, ses structures, ses modes de fonctionnement. Elle développe notamment en son sein, dans le cadre des enseignements qu'elle dispense, diverses formes d'aide et de soutien aux élèves.

L'École fait tout pour mener à la réussite les jeunes qui lui sont confiés. Pour remplir cette mission, quand le contexte est difficile, elle doit s'appuyer sur l'ensemble des coopérations qui s'offrent à elle.

Les familles, toutes les familles, de leur côté, sont très attachées à la réussite de leur enfant à l'École.

L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'École, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'État en matière scolaire.

Ainsi, toutes les initiatives qui se donnent pour tâche d'aider les élèves et qui s'appuient sur les ressources de l'environnement, doivent être résolument encouragées. Dans les territoires les plus défavorisés, urbains et ruraux, cela constitue même une priorité.

D'ores et déjà, ces initiatives sont nombreuses et diverses. Elles témoignent de l'importante mobili-

sation des acteurs, qui répondent aux besoins des élèves et aux demandes des familles.

La présente Charte leur offre un cadre de référence. Elle constitue pour l'accompagnement à la scolarité une exigence de qualité au service des enfants et des jeunes les plus défavorisés.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- le respect des choix individuels
- l'égalité des droits de chacun
- le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables
- les projets devront faire explicitement mention du caractère laïque des actions ; de leur refus de tout prosélytisme ; du caractère gratuit des prestations ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles ; de l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

On désigne par «accompagnement à la scolarité» l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École.

Il se propose, par des stratégies diversifiées

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

PRINCIPES D'ACTION

Les bénéficiaires

Les actions d'accompagnement à la scolarité reconnues par la présente Charte et soutenues par les pouvoirs publics sont avant tout destinées à ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire. Elles ont un caractère gratuit et laïque.

Elles visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir et qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pris en charge ni par l'École ni par les familles.

Le soutien financier des pouvoirs publics ira donc en priorité aux actions qui concernent les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, en particulier ceux qui se trouvent défavorisés socialement. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée aux enfants récemment arrivés en France, quelles que soient par ailleurs les modalités de leur scolarisation. Des actions spécifiques pourront être envisagées pour les enfants non francophones dès leur plus jeune âge. Priorité sera également donnée aux moments charnières du parcours scolaire : les cycles des apprentissages, le passage dans le secondaire, l'orientation en 3^e, l'accès en classe de seconde....

Les accompagnateurs

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience, et notamment une

bonne connaissance de l'environnement social et culturel immédiat, un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité, un sens aigu de la relation avec les enfants et les jeunes, comme avec leurs familles.

Le caractère laïque de la démarche et le refus de tout prosélytisme sont des critères de choix impératifs. Des actions de formation élaborées à partir des besoins recensés doivent être proposées à ces accompagnateurs de manière partenariale.

Les relations avec l'école et les établissements secondaires

L'efficacité des actions d'accompagnement à la scolarité dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec les projets d'école ou d'établissement. Réciproquement, ceux-ci gagnent beaucoup à les prendre en compte.

Dans les relations avec l'école ou l'établissement, on recherchera particulièrement

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement, ce qui suppose que les accompagnateurs scolaires conçoivent leur travail en liaison avec les enseignants
- les meilleures modalités pour renforcer des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité
- l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants auxquels elles s'adressent.

Les relations avec les familles

L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Dans cette dimension, les lieux d'accompagnement à la scolarité ont vocation à s'articuler avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. L'accompagnateur développe des contacts aussi fréquents que possible entre l'entourage familial et les enseignants et facilite la compréhension réciproque.

Les relations locales

La démarche d'accompagnement à la scolarité commence par un recensement de l'ensemble des possibilités offertes par le proche environnement : les centres sociaux, s'ils ne sont pas à

l'origine de l'action, les locaux disponibles, les centres de documentation, les bibliothèques, les centres culturels, les transports, notamment en milieu rural, etc., mais aussi les possibilités de collaboration de personnes extérieures capables d'apporter à l'action envisagée un appui ponctuel ou régulier. Elle s'appuie sur un diagnostic des ressources et des besoins.

Pour la cohérence de l'action éducative, pour que certains jeunes ne se trouvent pas exclus de fait de certaines actions, les divers promoteurs devront se concerter dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement à la scolarité s'intègre dans le contrat de ville s'il existe. Il doit aussi s'articuler avec les autres actions mises en œuvre dans le cadre d'un projet éducatif local, notamment celles qui sont incluses dans contrats éducatifs locaux.

LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CHARTE S'ENGAGENT À :

- participer au développement des actions d'accompagnement qui contribuent à la réussite scolaire
- favoriser la constitution de réseaux locaux de solidarité (mobilisant notamment le tissu associatif) en faveur de la réussite scolaire, en liaison avec les enseignants et les familles
- renforcer l'exigence de qualité dans les projets mis en œuvre en diffusant largement les outils de

l'accompagnement à la scolarité et en favorisant de façon régulière la mutualisation

- veiller à ce que les actions fassent l'objet d'études, d'évaluations et de recherches susceptibles de contribuer à l'amélioration

Jack Lang,
Ministre de l'Éducation nationale ;

Ségolène Royale,
Ministre déléguée à la Famille,
à l'Enfance et aux Personnes
handicapées ;

Elisabeth Guigou,
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité ;

Marie-George Buffet,
Ministre de la Jeunesse
et des Sports ;

Claude Bartolone,
Ministre délégué à la Ville ;

Dominique Balmay,
Président du conseil
d'administration
du Fonds d'action sociale ;

Nicole Prud'homme,
Présidente du conseil
d'administration de la Caisse
nationale des allocations familiales.

Les adhérents à la Charte de l'accompagnement à la scolarité s'engagent à faire leurs les objectifs et les principes d'action qu'elle définit.

DANS LES CENTRES SOCIAUX, UNE APPROCHE GLOBALE ET TERRITORIALISÉE

**Texte de Martine Trapon,
Présidente de la Fédération des Centres Sociaux de Paris,**
paru dans « *L'accompagnement à la scolarité* », par Jean-Michel Le Bail (auteur
et coordonnateur), dans la Série « Dispositifs », de la collection nationale du SCÉRÉN
« Repères pour agir » dirigée par Jean Michel Zakhartchouk, édité par le CRDP
de l'académie d'Amiens et le CRAP-Cahiers Pédagogiques, en 2007.

En 2006, Jean-Michel Le Bail, correspondant « Politique de la Ville » à l'Académie de Paris, responsable de la formation des associations concourant à l'accompagnement à la scolarité à Paris, m'a sollicitée pour participer à un ouvrage dont l'ambition était de rappeler les principes et les objectifs de l'accompagnement à la scolarité. Cet ouvrage avait pour buts : de permettre aux différents acteurs de s'approprier les valeurs de l'éducation partagée ; d'offrir une réflexion scientifique, permettant de faire le point sur les acquis de la recherche et de l'expérience des acteurs, et s'appuyant sur des entretiens avec les acteurs institutionnels ; et enfin de constituer un guide pratique et opérationnel, proposant des pistes d'action et de références dans le domaine des nouvelles technologies.

Cette demande de contribution était un signe très fort de la reconnaissance de la valeur de l'engagement des centres sociaux parisiens dans cette activité particulière. Après avoir rappelé son inscription dans l'histoire des centres sociaux et les valeurs fondatrices de l'éducation populaire, j'ai proposé de dégager les lignes de forces et les principes qui fondent les différents projets mis en œuvre aujourd'hui dans le réseau parisien. J'ai découvert ainsi comment bénévoles et professionnels ont su transformer une activité historique, pour avancer ensemble sur les chemins de l'apprentissage de la citoyenneté.

LES CENTRES SOCIAUX, UN ANCIEN PROJET QUI N'A RIEN PERDU DE SA PERTINENCE

Le début du XX^e siècle voit la naissance des Résidences Sociales, ancêtres des Centres Sociaux, elles sont les héritières des « Settlements »

anglo-saxons. Dans ces institutions sont dispensés des cours et des enseignements pratiques aux familles ouvrières en même temps que de l'aide matérielle et des activités de soutien à la vie quotidienne. Elles deviennent également le creuset où se construisent les premières professions sociales : les visiteuses familiales, puis les assistantes sociales. Plusieurs principes président à la construction et au développement de la première génération des Centres Sociaux : l'approche globale et familiale, la participation des usagers à leur gestion et à leur direction, la liberté associative et le fédéralisme (la Fédération française de centres sociaux est créée en 1922).

Né en 1936, le mouvement de l'éducation populaire traverse la seconde guerre mondiale au sein des réseaux de la Résistance, puis participe à l'établissement d'une nouvelle forme d'intervention sociale : l'animation socioculturelle et le développement personnel, par la pratique et la promotion d'activités sportives et culturelles pour tous. Les centres sociaux vont rencontrer et intégrer les valeurs et les principes qui fondent ce mouvement.

Aujourd'hui, les centres sociaux sont près de deux mille répartis en zone rurale et urbaine. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles, au soutien à l'éducation, au développement de la vie culturelle, au renforcement des solidarités et à la réduction des exclusions. L'objectif des centres sociaux, c'est le développement social, la recherche du mieux vivre dans la cité en permettant à chacun d'être lui même acteur et citoyen.

Les centres sociaux sont des structures d'accueil et d'animation implantées au cœur des quartiers ; ils

proposent des activités et des services centrés sur la prévention, l'insertion, la culture et les loisirs. Le programme d'action de chaque centre, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales est construit avec les habitants, les associations du quartier, les élus et les partenaires institutionnels. Il se décline en fonction des problématiques et des besoins recensés. Il met en œuvre une intervention sociale, généraliste, familiale et intergénérationnelle qui se concrétise par les activités d'alphabétisation, l'accompagnement scolaire, l'accueil des enfants, le soutien aux parents, l'accès aux loisirs et à la culture, les manifestations festives de proximité.

Les centres sociaux sont ouverts à tous et sans discrimination, si leur action s'adresse à tous les habitants d'un quartier, elle vise toutefois à aider les moins favorisés, du fait de leur champ d'intervention.

Soucieux de favoriser l'échange entre eux, de prendre collectivement en compte leurs particularismes locaux, la diversité de leurs origines et de leurs acteurs, les centres sociaux ont créé un réseau fédéral qui se décline au plan national, départemental et/ou régional en fonction des besoins et des réalités locales. Ils sont aujourd'hui regroupés au sein de 38 fédérations régionales et départementales. 83 % d'entre eux sont en gestion associative, 10 % en gestion municipale et 7 % restent gérés par les Caisses d'Allocations Familiales.

Association au service des centres sociaux, lieu de réflexion, d'échanges d'expériences et de partage des moyens, chaque fédération fait connaître et reconnaître le centre social. Tirant sa légitimité de l'adhésion volontaire des centres, elle se donne pour mission de les regrouper, de favoriser leur développement, de susciter la création de nouveaux équipements. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour défendre leur projet et leurs valeurs communes.

Ainsi, l'ensemble des activités, et en particulier celle qui nous intéresse aujourd'hui, s'organisent au sein d'un réseau de partenaires en général de dimension départementale pour la mise en commun des outils pédagogiques, la recherche et la formation de bénévoles, les relations avec les enseignants et les correspondants chargés des réseaux d'éducation prioritaires, aujourd'hui des programmes de réussite éducative.

UN PROJET SPÉCIFIQUE POUR UNE ACTIVITÉ TRADITIONNELLE

L'accompagnement à la scolarité est une activité traditionnelle dans les centres sociaux. Il s'inscrit au sein du projet global qui se décline selon les généralités et les spécificités suivantes : un programme institutionnel très proche des besoins des usagers, un projet évolutif dans un partenariat de proximité.

Il s'agit d'offrir aux enfants l'appui et les ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial. Il s'agit aussi de proposer aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, favorisant leur implication dans le suivi scolaire de leur enfant et une meilleure compréhension réciproque avec les enseignants et l'institution scolaire.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE, UNE PRÉOCCUPATION LÉGITIME

Dans un sondage réalisé en juillet 2004 pour un grand quotidien, la réussite scolaire est la première préoccupation des parents, toutes catégories sociales confondues. Pour 53 % d'entre eux, cette réussite passe devant la bonne qualité des relations familiales et la santé. Dans les centres sociaux, nous vérifions l'importance de cette préoccupation pour les parents et la difficulté d'y répondre.

Dans l'organisation des activités d'accompagnement à la scolarité, la prise en compte particulière des familles est une des spécificités de notre projet : l'inscription n'est pas individuelle mais familiale, la famille est d'emblée accueillie sur ses potentialités et non à propos de ses problèmes. Notre expérience nous le montre, une des conditions de réussite de l'accompagnement de l'enfant réside dans la possibilité pour lui de construire un autre espace de relation et d'apprentissage avec des adultes bénévoles ou animateurs et des enfants, personnes qui doivent être identifiées de façon radicalement différenciée de ses parents et de ses enseignants. Face à la question scolaire, entre l'enfant, sa famille et l'enseignant, il existe parfois un véritable conflit d'intérêt. A l'intérieur de nos dispositifs, outre notre compétence à dispenser des savoirs complémentaires aux programmes scolaires, il s'agit d'apporter des éléments culturels restés inaccessibles à l'enfant, surtout du fait de sa situation sociale.

De jouer finalement un rôle de médiateur entre lui, sa famille et l'école.

COMMENT Y PARVENIR ?

Nous énonçons clairement notre projet et les critères qui nous font accepter tel ou tel enfant. Nos actions s'adressent à des enfants du primaire et du collège, niveau 6e, 5e et 4e. Certains centres sociaux offrent des espaces autonomes à des collégiens plus âgés ou à des lycéens.

Les enfants inscrits viennent des écoles et collèges qui se trouvent à proximité, dont les équipes enseignantes et pédagogiques sont connues.

Nous accueillons des enfants rencontrant des difficultés dans leur apprentissage ou dans leur intégration au sein de l'institution scolaire, des enfants étrangers primo-arrivants ne maîtrisant que très peu la langue française, ainsi que des enfants ne trouvant pas chez eux les conditions nécessaires au bon déroulement de la scolarité à savoir le manque d'outils spécifiques, un espace de travail restreint, une absence des parents aux heures de sortie des classes pour raison professionnelle, un analphabétisme des parents.

Même lorsque les enfants nous sont adressés par l'institution scolaire ou par des travailleurs sociaux, nous vérifions toujours la volonté des parents de ne pas se décharger de leur fonction éducative. Nous encourageons, voire dans certains cas exigeons, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants en leur proposant des rencontres spécifiques.

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET OUVERTE SUR LA CITÉ

Des activités sont proposées sous deux formes pédagogiques : des apprentissages individuels ou collectifs, à partir des contenus scolaires, mais aussi des ateliers en petit groupe, où sont offertes à l'enfant les possibilités de créativité, de réussite, dans des relations de solidarité avec ses pairs et avec des adultes, qui dépassent la seule performance académique. Ici, c'est la richesse du centre qui permet cette ouverture. Dans les centres sociaux, existent des ludothèques, des ateliers de pratiques culturelles s'inscrivant la plupart du temps dans un réseau local, des espaces multimédia. Ainsi, les enfants vont pouvoir choisir parmi ces propositions, acquérir de nouvelles compétences, les partager

et les faire connaître dans un cadre bienveillant, dynamique et ouvert sur leur quartier.

Ces ateliers sont aussi l'occasion de participer à des manifestations communes avec d'autres centres sociaux, par exemple lors de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, de visites organisées d'expositions dans des musées qui proposent des activités d'animations construites en amont avec les équipes du centre, de montages de représentations théâtrales.

UN ACCUEIL PARTICULIER DE LA FAMILLE

La famille est d'abord reçue en entretien individuel et confidentiel. Au cours de cette rencontre, sont abordées les difficultés de l'enfant et les éléments du contexte. Puis sont abordées la situation familiale, ses ressources et ce que nous pouvons lui proposer. En tout état de cause, des activités régulières se dérouleront tout au long de l'année scolaire sous diverses formes : entretiens individuels, rencontres entre les parents et les bénévoles, sessions de formation portant sur le travail scolaire et les programmes, soirées thématiques sur l'éducation, l'alimentation, ou sur des thèmes choisis par les parents eux-mêmes, séances de théâtre-forum. A l'issue de ces rencontres et grâce à leur forme collective, nous espérons que des liens de solidarité se formeront entre les parents.

A cela s'ajoute, si besoin, un accompagnement vers l'école, une information pratique sur d'autres partenaires, une aide à la résolution de problèmes administratifs. Enfin, l'inscription familiale permet aux parents qui le souhaitent de s'inscrire aux autres activités proposées dans le centre social.

UNE ÉVALUATION ADAPTÉE

Afin de vérifier la cohésion et l'efficacité de nos projets, une évaluation régulière permet de revoir l'organisation de notre travail, sa méthodologie.

Cette évaluation peut être réalisée à partir de différents outils : les bulletins scolaires, des fiches de renseignements à propos des réussites et des difficultés rencontrées, des rencontres avec les partenaires locaux (équipes de développement local, enseignants, etc.), des réunions avec l'équipe de bénévoles, des questionnaires adressés aux enfants et à leurs parents, l'assiduité des enfants.

Ces évaluations permettent, outre la vérification de la progression de l'enfant et de ses acquisitions, de mesurer les progrès sur le plan de l'intégration sociale et de l'autonomie, des qualités d'organisation et de prise d'initiatives.

UN ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ASSOCIÉ À DES COMPÉTENCES INSTITUTIONNELLES

En général, l'équipe en charge de l'accompagnement à la scolarité est constituée de bénévoles, de vacataires et d'un coordinateur salarié. Le recrutement des bénévoles se fait en début d'année scolaire. Il nous semble important que la présence et la régularité des intervenants soient assurées, qu'ils participent aux réunions d'équipe, aux formations proposées par notre réseau fédéral. Un bon degré d'information sur le fonctionnement de l'école et de la scolarité, une capacité d'écoute et relationnelle avec les enfants, les jeunes et leur familles est nécessaire, ainsi qu'une compétence au dialogue pour favoriser la communication de manière générale. Savoir animer des groupes, savoir partager ses passions, être capable de donner un cadre sécurisant, savoir faire preuve d'autorité, montrer une ouverture dans les propositions d'activités, utiliser une pédagogie fondée davantage sur la transmission d'un plaisir à apprendre que sur un enseignement académique, sont parmi les savoir-faire requis, afin que le travail du bénévole corresponde aux attentes méthodologiques et pédagogiques que nous souhaitons mettre en œuvre dans nos institutions.

LA QUESTION ÉDUCATIVE ET LE TERRITOIRE

Que les centres sociaux soient implantés en zone rurale ou urbaine, les questions de l'éducation, de l'offre de loisir, de l'offre culturelle et du territoire, font partie des interrogations nouvelles qui agitent aujourd'hui nos institutions et nos partenaires engagés dans l'animation et porteurs des valeurs de cette « éducation populaire » dont il faudrait analyser le regain d'intérêt. Renferme-t-elle encore de vraies solutions pour l'avenir ou

bien représente-t-elle le dernier sursaut d'un ancien idéal en train de disparaître ?

Grâce à leur ancienneté dans la démarche d'animation de proximité et territoriale, les centres sociaux sont aujourd'hui des partenaires privilégiés pour les collectivités locales dans la compréhension des problèmes d'éducation hors temps scolaire et en lien avec l'école. Les enjeux soulevés par la question éducative sont liés aux choix concernant l'aménagement du territoire, à la mise en œuvre locale des politiques publiques d'action sociale et aux choix d'engagements financiers des collectivités, à la prise en compte par l'ensemble de la société civile de cette question, à la définition de la carte scolaire, aux décisions de création ou de suppression de classes.

C'est un fait, l'accompagnement scolaire, rangé aujourd'hui à côté d'autres services d'aide à la personne, est devenu un objet marchand au sein de nouvelles entreprises et crée de nouveaux emplois. Notre engagement, s'il sollicite une participation financière des familles, reste non lucratif et nous ne souhaitons pas voir se construire deux dispositifs opposés et discordants qui aggraveraient encore les inégalités devant la réussite scolaire, générées par notre système. L'expérience et l'engagement des centres sociaux dans les dispositifs de réussite éducative montrent, concernant ce champ, l'importance de la mobilisation du partenariat local des acteurs, des liens à établir entre les micro-projets et de la recherche de cohérence entre ces projets, les demandes et l'implication des familles.

La situation actuelle et la complexité des difficultés produites par notre système scolaire demandent plus que jamais, à côté de suivis personnalisés, la mise en place de réponses collectives, globales et partagées, afin de ne pas ajouter, pour les enfants concernés, la disqualification sociale à l'échec scolaire. C'est cette logique de projet partagé que les centres sociaux défendent et qu'ils mettent en pratique dans leurs projets.

BIBLIOGRAPHIE, RESSOURCES

POUR COMPRENDRE

Échec Scolaire : travailler avec les familles,
Daniel Verba,
éd. Dunod, 2006.

*Comprendre et accompagner les enfants
en difficulté scolaire*,
Jean-Marc Louis et Fabienne Ramond,
éd. Dunod, 2009.

L'élève contre l'école : scolarisé les «a-scolaires»,
Jean-Marc Louis et Fabienne Ramond,
éd. Dunod, 2010.

L'enfant et la peur d'apprendre,
Serge Boimare,
éd. Dunod, 2000.

Aider l'enfant en difficulté scolaire,
Jeanne Siaud-Facchin,
éd. Odile Jacob, 2006.

L'échec scolaire,
Francine Best,
PUF, coll. «Que sais-je ?», 1997.

POUR TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS

Mon premier grand dictionnaire,
Son Tyberg,
éd. Chantecler

Journaux

Le Petit Quotidien (6-9 ans)
Mon quotidien (10-14 ans)

Ouvrages scolaires

Collection *Lire avec Léo et Léa* (GS, CP, CE1),
Thérèse Cuche et Michelle Sommer,
éd. Belin.

Ratus et ses amis (CP, CE1),
Jean et Jeanine Guion,
éd. Hatier

JEUX ÉDUCATIFS

Les jeux de la gamme GIGAMIC (quoridor/Quarto ect...),
Tic Tac Boom,
Vocabulion des petits,
Premières lectures (Edduca),
Premiers mots (Ravensburger),
Il était une fois,
Rush Hour,
Pippo,
Speed,
Abalone,
Lobo 77,
ó qui prend,
Blokus,
Cartagena,
Echec / Dames / Dames Chinoises,
Awalé

SITOGRAPHIE

Sites des partenaires institutionnels

eduscol.education.fr
www.education.gouv.fr
[eduscol.education.fr/dossier/archives/
accompagnement](http://eduscol.education.fr/dossier/archives/accompagnement)
www.educationprioritaire.education.fr
www.reussite-educative.paris.fr

Site annuaire qui recense les ressources pédagogiques

stepfan.free.fr

Sites qui proposent des ressources pédagogiques

pragmatice.net/jecoute puis jecris
soutien67.free.fr
www.polarfle.com
www.recreomath.qc.ca
education.meteofrance.com/education
www.ecoemballages.fr/juniors
www.droitspartages.net



FÉDÉRATION
DES CENTRES SOCIAUX
ET SOCIOCULTURELS DE PARIS

23, rue Mathis 75019 Paris

01 44 64 74 69

fcs75@centres-sociaux-paris.org

www.centres-sociaux-paris.org